



## retour de congé parental de 3ans;négociation de départ

Par **la mouette**, le **13/10/2011** à **21:59**

bonjour

dans moins d'un mois mon congé parental de 3 ans se termine;je suis mère de 3enfants et travaille au sein d'une entreprise(dont l'enseigne a entre-temps changée,ainsi que les employeurs).Je désire bien sûr reprendre un travail mais l'amplitude horaire et journalière(site ouvert 365 jrs /an)ne me laisse pas la possibilité de reprendre mon poste tout en gérant ma vie familiale.Je me vois donc dans l'incapacité de concilier les deux,sachant que mon nouvel employeur ne concède aucun arrangement d'horaires.

Pour l'avoir vu je sais de sa bouche qu'il ne veut pas faire de licenciement conventionnel.Je suis employée sur ce site depuis 7ans.Je ne veux pas perdre mes indemnités;ni assédics,ni congés payés,et si possible non plus celle de licenciement.Mon employeur m'a dit pouvoir engager un licenciement pour absences répétées(sans me dire quel sera le motif choisit=faute?lourde?grave,motif personnel?)

Je ne sait par quel bout prendre tout cela..Ma situation financière est précaire.

Par contre le seul point en ma faveur est que depuis qu'il y a eu changement d'enseigne,mon poste à responsabilité n'existe plus.Mon employeur m'a confirmé qu'il me reprendrait au poste supérieur,mais aussi qu'il avait déjà le nombre nécessaire d'employés à ce dit statut..

Je ne sais comment obtenir un licenciement qui me serait favorable,comment négocier..quelles doivent etre mes prétentions?comment faire "pression" pour que cela aille en ma faveur..Je suis bien évidemment prête à faire des concessions..mais ne voudrais pas partir "sans rien"..

si quelqu'un pouvait m'etre de bon conseil....merci d'avance.

Par **P.M.**, le **14/10/2011** à **10:54**

Bonjour,

A l'issue d'un congé parental, vous devez retrouver le même emploi ou un emploi similaire...

Il semble pour l'instant que beaucoup de choses soient dites par l'employeur mais pratiquement aucune écrite, il faudrait donc commencer par là et il demander de vous faire un point complet de votre situation lors de votre reprise et future dans l'entreprise...

Surtout si votre situation financière est précaire la proposition de l'employeur d'absences répétées ou d'abandon de poste est à mon avis à proscrire...

Je vous conseillerais de vous raprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise d'une organisation syndicale...

Sur certains points concernant vos horaires, vous pourriez recevoir l'appui du Médecin du

Travail...

**Par la mouette, le 14/10/2011 à 14:34**

merci de votre réponse.

J'ai passé 2h30 ce matin dans le bureau du nouveau dirigeant...pour rien.Il m'a confirmé qu'il n'y avait pas d'arrangements d'horaires,pas de temps partiel,pas de licenciement conventionnel,pas d'indemnités,possibilité d'abandon de poste(avec mise en place ensemble lors d'un futur rdv d'un "planning" de reception des lettres recommandées afin que je constate qu'il agit bien pr me licencier et ne fait pas trainer les choses),et bien évidemment aucune indemnités licenciement,pas de préavis payés(ni à faire car selon lui qd "abandon de poste" pas de préavis),juste soldes des CP.

c'est dépitant.Il m'a dit,meme si je sentais que c'etait par obligation,qu'il me réintégrerait au sein de l'entreprise,avec "formation"pour apprendre toutes les nvelles procédures,au poste juste au dessus que j'exerçait avant changement d'enseigne puisse que celui-ci n'existe plus....

pppff!!!!en gros;la peste ou le choléra

**Par P.M., le 14/10/2011 à 16:51**

Malheureusement, il semble que vous ne vouliez pas tenir compte des réponses qui vous sont faites et que vous n'avez pas exigé ou que vous n'avez pas l'intention de la faire que tout cela vous soit indiqué par écrit et que par ailleurs, vous n'avez pas pris contact avec les représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise alors que l'un d'eux aurait pu vous assister lors de l'entretien, que par ailleurs vous n'avez pas demandé qu'une visite de repriose soit organisée avec le Médecin du Travail ou même une visite de préreprise, dans ces conditions, il ne faut pas vous étonner que l'employeur se sente les mains libres pour organiser toutes les manoeuvres possibles à votre détriment...

L'abandon de poste étant de toute façon une très mauvaise méthode comme je l'avais déjà indiqué...

**Par la mouette, le 15/10/2011 à 10:30**

bonjour,en fait ce n'est absolument pas que je n'ai pas voulu suivre vos conseils mais juste que je n'ai pu lire votre réponse qu'à la suite de ce dit entretien et je n'avais donc pas vos conseils encore..j'en suis désolée.Mais mon patron m'a demandé de lui dire ce que je comptais faire avant le 26 de ce mois afin que mr puisse faire ses planning "avec ou sans moi"(oui en plus il voudrait que je l'arrange)Je n'ai pas demandé à etre assistée à ce rdv car il était informel,pas spécialement fait pour négocier un licenciement...mais il est vrai qu'il ne m'a absolument pas parlé de médecine du travail.Et je ne pensais pas dutout que la médecine du travail pourrait m'etre utile dans ma reprise et encore moins négociation...Ne vous ayant pas lu au préalable(je m'y suis prise bcp trop tard pr m'inscrire ici et discuter...ppff)

Mais que devrais je dire,comment me comporter face au médecin si je demande un rdv?etre franche comme ici?jouer une quelconque comédie?

Il est encore temps de faire quelque chose je me dis puisse que ma reprise est censé être le 07nov.

Si vous aviez encore la gentillesse de me conseiller...merci

Par **P.M.**, le **15/10/2011** à **10:42**

Bonjour,

Je pense qu'il vaut mieux jouer franc-jeu avec le Médecin du Travail et lui exposer vos problèmes face à un employeur qui visiblement veut vous éliminer de l'entreprise sans vous verser la moindre indemnité et sans vous permettre une autre solution sereinement en vous poussant à la démission par ce que l'on pourrait considérer comme une forme de harcèlement...

Vis à vis de l'employeur, je pense qu'il ne faut pas que vous subissiez son ultimatum et que vous preniez le temps de vous organiser sans être tributaire des dates qu'il vous impose et que vous repreniez presque tout à zéro en contactant les représentants du Personnel et en lui demandant de vous consigner le résultat de vos entretiens par écrit...

Au moins, vous vous serez battue et aurez montré que sa toute-puissance peut trouver quelques obstacles...

Bon courage...